

TANZANIE

Le spectre de la corruption, de la violence et du vol

A mesure que la corruption devient le moyen le plus sûr d'avoir accès à certains droits et services, les Tanzaniens sont de plus en plus contraints à vendre leurs biens afin de disposer des liquidités nécessaires pour verser des pots-de-vin à des responsables. En conséquence, la corruption expose à la fois les ménages et les individus à une érosion constante du revenu et des ressources liées aux biens. Dans ce contexte, la violence, le vol et l'insécurité sont généralisés même au sein des ménages où les femmes courent à présent de plus grands risques que dans les lieux publics.

Concern for Development Initiatives in Africa (ForDIA)
Legal and Human Rights Centre (LHRC)
Tanzania Gender Networking Programme (TGNP)
Tanzania Women Lawyers Association (TAWLA)
Women Advancement Trust (WAT)
Women in Law and Development in Africa (WILDAF)
Youth Partnership Countrywide (YPC)
Women Legal Aid Centre (WLAC)

Les expériences des populations en termes de sécurité illustrent le niveau élevé de risques et d'insécurité auquel les populations sont exposées en raison de l'incapacité de la police et des autorités locales à contenir la criminalité violente. Dans des zones spécifiques de la Tanzanie, des actes criminels et violents ont causé des dommages sociaux, matériels et corporels. La participation aux activités génératrices de revenu est également entravée, car les gens vivent dans la peur constante en raison de la hausse des niveaux de criminalité et ne se sentent pas donc libres de se livrer à certaines activités telles que se rendre dans leurs «shamba» (un lopin de terre pour la culture).

Vols et violence

Les vols et la violence, dans certains, entraînent des blessures physiques et des traumatismes, plus couramment dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

La criminalité sape la viabilité de l'économie même au niveau communautaire local. Par exemple, les responsables de la Fisheries Compagny de la Tanzanie dans le district rural de Kigona ont signalé que l'incidence des vols sur le village de Mwakizega était si grave qu'en date de mai 2002, l'industrie locale de la pêche, avait été dévastée et réduite à près de 20% de ses niveaux de 2001.¹

La violence est un autre obstacle à la sécurité humaine, entraînant des dommages psychologiques, matériels et corporels. Les Tanzaniens sont soumis à deux types de violence : en premier lieu, la violence perpétrée par les agents gouvernementaux (arrestations au hasard et détention par des milices ou abus par la police et les autorités locales) ; en second lieu, la violence infligée par d'autres civils (viols, violence familiale, vols à main armée).

Un exemple du premier type de violence est le recours excessif à la force ou à un traitement inhumain par des agents gouvernementaux tels que la police lorsqu'elle a affaire à des présumés malfaiteurs. Les conditions de détention préventive et d'emprisonnement restent dures et dangereuses en Tanzanie. Par exemple, en septembre 2002, au poste de police de Mbarali, dans la région de Mbeya, 112 suspects étaient enfermés dans une petite pièce ne

¹ Tanzania Participatory Poverty assessment (TzPPA) : *Vulnerability and Resilience to Poverty in Tanzania : Causes, Consequences and Policy Implications*. TzPPA, 2002/2003, p. 87.

pouvant accueillir que 30 détenus. Dix sept d'entre eux sont mort d'asphyxie. Un rapport publié en janvier 2003 qui enquêtait sur la mort des 17 prisonniers a confirmé que le gouvernement avait commis une faute lourde dans la prise en charge des prisonniers en détention préventive. Selon les statistiques, il y approximativement 45.000 détenus dans les prisons du pays, qui ont une capacité collective de seulement 21.000 détenus, une situation qui constitue une menace grave pour les droits humains et la sécurité des prisonniers tanzaniens.²

TABLEAU 1

Crimes à Dar es Salam, 1995-2003								
Délits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2003
Viols	198	266	195	337	302	316	370	335
Petits vols	36.213	34.011	35.160	26.112	29.012	31.002	28.411	27.180
Meurtres	111	123	126	105	180	159	155	118
Cambriolage	9.002	7.958	6.582	7.266	8.653	7.653	6.775	5.907
Vols à main armée	241	209	116	90	156	115	168	193
Nombre de personnes blessées dans des vols à main armée	46	31	24	16	10	8	26	31

Source : Dar es Salaam Regional Police Commander's Office, mai 2003

Femmes: encore plus vulnérables dans le foyer

La violence à l'égard des femmes est générale et les affecte de diverses manières, indépendamment de leur âge, leur éducation, leur origine, leur religion, leur situation de famille ou leur lieu de résidence. Les femmes sont plus vulnérables dans le foyer que dans les espaces publics. La violence familiale prend la forme de coups et blessures, de mutilations génitales féminines, d'abus sexuels, de viol conjugal, auxquels on peut ajouter la violence institutionnalisée dans certaines tribus tels que les rituels de purification et les mariages forcés.

La question de l'héritage illustre le statut inégalitaire des femmes mariées en ce qui concerne le droit à la propriété et donne un éclairage sur la situation inégalitaire persistante des femmes pour ce qui est des conditions de vie. Les droits en matière de succession sont une question cruciale pour les femmes parce que les veuves, en Tanzanie, ont traditionnellement peu de droit à hériter des biens de leur mari, même lorsque la propriété a été acquise durant leur mariage. La question est compliquée davantage par un système juridique tripartite qui comprend le droit coutumier, le droit islamique et le droit officiel. L'incertitude et la confusion créées par cette situation ont mené à des pratiques abusives telles que la confiscation de biens par les parents du mari décédé. En conséquence, les femmes de retrouvent souvent sans ressources et sans foyer à la mort de leur mari.

Corruption, un fléau pour la justice

La Tanzanie – comme la plupart des pays africains – est confronté au problème de la corruption, qui est devenue endémique dans les secteurs tant public que privé. Les gens considèrent la corruption comme inévitable et soutiennent que le phénomène s'est institutionnalisé et que peu d'efforts sont déployés pour contenir la pratique, en dépit des plaintes généralisées émanant de la population.

² *Ibid*, pp. 86-90.

Dans certaines communautés, les autorités villageoises, y compris les chefs de village (Village Executive Officers) sont connus pour imposer des pénalités et des amendes sévères pour des délits mineurs ou pour exiger ou recevoir des paiements sans délivrer de reçus.

La corruption au sein des forces de police est courante et prend diverses formes, ce qui aboutit au fait que la sécurité, la protection des biens et des droits fondamentaux des personnes sont compromis. Comme le commente un résident :

« ... Dans les hôpitaux, dans les tribunaux et dans les postes de police, ils exigent tous des pots-de-vin avant de s'occuper de vous. Par exemple, j'ai été forcé de donner 80.000 TZS (77 dollars US) au tribunal pour faire libérer un parent qui était en détention préventive depuis 6 mois. Ce pot-de-vin a totalement épuisé les fonds que j'économisais pour investir dans une affaire d'oranges. Même après le versement du pot-de-vin, parent n'avait pas été libéré tant que je n'avais pas versé 2.000 TZS (1,90 dollar) à un homme influent. C'est seulement après cela qu'il a pu être libéré sans contraintes. »

La corruption est l'ennemi de la justice et stimule l'instabilité sociale. Elle expose les ménages et les individus à une érosion constante du revenu et des ressources liées aux biens, car les gens sont souvent contraints de vendre leurs biens afin de disposer des liquidités nécessaires pour verser des pots-de-vin à des responsables. Ceci a mené à une perte de confiance dans le système gouvernemental car la corruption devient de plus en plus le moyen le plus sûr d'avoir accès à certains droits et services.

Efforts du gouvernement

Pour ce qui est de la sécurité et de l'ordre public, le gouvernement mène diverses initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'équité dans la mise en place des services juridiques et judiciaires. Parmi ces initiatives, on peut citer la création, en août 1999, d'un Tribunal de commerce pour régler les différends commerciaux, le recrutement de magistrats résidents, de magistrats de première instance (primary court) et de procureurs de la République, ainsi que la mise sur pied de la Commission des droits humains et de la bonne gouvernance (Commission for Human Rights and Good Governance - CHRGG) en 2002.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour éradiquer la corruption, à savoir l'adoption de lois anti-corruption.³ Au nombre des autres mesures figurent la restructuration en cours du secteur public.⁴ De plus, le gouvernement a établi, en 1995, la Commission présidentielle d'enquête contre la corruption (Presidential Commission of Inquiry Against Corruption - PCIC), plus couramment appelée Warioba Commission. La Commission a effectué une étude sur les raisons pour lesquelles la corruption était devenue endémique dans la société tanzanienne et a établi une distinction entre ceux qui reçoivent des pots-de-vin comme moyen de compléter leurs maigres revenus (petite corruption) et ceux qui se livrent à des pratiques de corruption en raison de leur appétit excessif de richesse (grande corruption). La Commission a également souligné que la plus grande cause de corruption dans le pays était le laxisme du leadership, l'absence de directives claires sur l'obligation de rendre compte qui incombe aux dirigeants, et l'érosion générale du leadership. Les changements apportés par la libéralisation de l'économie, avec la compétitivité et la consommation ostentatoire qui en a résulté, ont incité le public à croire que l'on peut faire n'importe quoi sans être sanctionné.

La réponse pratique du gouvernement au Rapport Warioba et aux débats publics sur la corruption qui ont suivi a été de lancer la Stratégie et les plans d'action anti-corruption

³ Permanent Commission of Enquiry Act, 1996 ; Prevention of Corruption Act, 1971; Economic and Organized Crime Control Act, 1984; Leadership Ethics Code, 1995.

⁴ Réforme du secteur de la santé, réformes de la fonction publique, réformes financières, réformes des gouvernements locaux, Projet de réhabilitation de la gestion financière et juridique (Financial and Legal Management Upgrading Project – FILMUP). Programme de développement du secteur de l'éducation, privatisation, Réforme de l'autorité fiscale de la Tanzanie (Tanzania Revenue Authority (TRA) tax reforms, etc.

nationaux (National Anti-Corruption Strategy and Action Plans – NACSAP). En novembre 1999, le cabinet a chargé le NACSAP d'agir dans trois domaines : a) mener les réformes institutionnelles pertinentes pour éradiquer la corruption (mesure corrective 1) ; b) mettre sur pied une campagne de sensibilisation publique contre la corruption (mesure corrective 2) ; et c) rassembler les parties prenantes qui travaillent à l'éradication de la corruption en Tanzanie (mesure corrective 3). La mise en œuvre, au niveau gouvernemental, des activités du NACSAP a démarré en juillet 2000 et dès octobre 2000, tous les 22 départements ministériels avaient développé des plans d'action par secteur pour prendre en compte leurs domaines spécifiques propices à la corruption en encourageant la transparence, la simplification des procédures, la simplification des règles et l'accessibilité de l'information pour le public général.

Au-delà du niveau gouvernemental, le NACSAP a recherché de nouveaux partenariats pour ses activités en invitant les organisations de la société civile et les médias à développer leurs propres plans d'action par secteur pour s'attaquer à la corruption. Les gouvernements locaux et le secteur des entreprises privées restent aussi prévus pour un partenariat avec le NACSAP. En réponse à la demande d'efficacité et d'efficience, le gouvernement a institué, en juillet 2001 - sous la tutelle du Chief Secretary - l'Unité de coordination de la bonne gouvernance (Good Governance Coordination Unit – GGCU) pour coordonner, entre autres questions de bonne gouvernance, la mise en œuvre des activités du NACSAP.

Le GGCU a élaboré des outils d'établissement de rapports sur la bonne gouvernance et la corruption, ainsi qu'un cadre pour la mise en œuvre du NACSAP. Ce cadre implique des ministères, des départements ministériels, et des agences (government ministries, departments and agencies - MDAs), les organisations de gouvernance spécialisées – Bureau de prévention de la corruption (Prevention of Corruption Bureau – PCB), Département de la fonction publique (CSD) et la CHRGG – dans l'établissement de rapports sur les affaires de corruption. Il est également l'agence à laquelle les organisations de la société civile et le secteur des entreprises peuvent rendre compte de la corruption et de la mauvaise gouvernance dans les services publics.

La GGCU collecte des données auprès des MDA, des agences de gouvernance spécialisées et des organisations de la société civile et après l'analyse de ces données, publie les rapports trimestriels sur « l'état de la bonne gouvernance en Tanzanie. Jusqu'ici, les rapports du premier et du second trimestre de 2002 ont été publiés (voir tableau 2).

TABLEAU 2

Cas de comportements contraires à l'éthique signalés		
Source d'information sur les cas	Cas du premier trimestre (janvier-mars)	Cas du second trimestre (avril-juin)
Soulevés au parlement	6	8
Signalés dans les médias de masse	97	135
Lettres reçues par les MDA	46	301
Signalés par d'autres agences	18	58
Signalés par des ONG/OSC	0	5
Autres sources	0	0
Source : Second Quarterly Monitoring Report. April-June 2002 President Office. Good Governance Coordination Unit (GGCU)		

Ces chiffres montrent qu'entre le premier et le second trimestre, il y a eu une hausse de 340 cas (près de 200%). Cet accroissement est imputable aux cas signalés par le ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, qui à lui seul comptait pour 214 cas (71%) signalés par les MDA, et pour près de 50% de l'ensemble des cas signalés. Il faut noter que les ONG/organisations de la société civile n'ont pas signalé des cas, ce qui montre un manque sérieux de sensibilisation de la part de la société civile et de la communauté dans son ensemble.

Cas signalés par les agences de gouvernance spécialisées

Les agences spécialisées (PCB et CHRGG) ont enregistré un total de 269 cas (soit une hausse de 69%) sur des questions de pots-de-vin, de corruption, de fraude et de comportement contraire à l'éthique au cours du second trimestre. Sur les 269 cas, 65 impliquaient des responsables publics couverts par le Code d'éthique des dirigeants (Leadership Ethics Code – LEC). Les cas concernant des responsables relevant du LEC étaient au nombre de 50 pour le PCB et de 15 pour la CHRGG. Concernant les cas ne relevant pas du LEC, le PCB et le CHRGG en ont signalé 194 et 10 respectivement. Ceci indique une hausse très forte, par rapport au premier trimestre, durant lequel seulement 34 cas de corruption et de comportement contraire à l'éthique ont été signalés. Le nombre de cas signalés par des citoyens s'est accru de 164 cas (496%).

Efforts des organisations de la société civile

Presque toutes les ONG/organisations de la société civile (OCS) en Tanzanie plaident en faveur des droits humains et de la bonne gouvernance à travers :

- L'éducation juridique et en matière de droits humains;
- Des programmes de sensibilisation sur les droits humains, la bonne gouvernance et l'incidence de la corruption;
- La recherche et la documentation sur ces questions;
- La surveillance et l'évaluation des MDA, etc.

Comme on l'a mentionné plus haut, le NACSAP reconnaît aux organisations de la société civile le droit de devenir ses partenaires, comme moyen de pression sur le gouvernement pour qu'il formalise les mécanismes de participation de ces organisations à la mise en œuvre du NACSAP. Toutefois, selon les documents disponibles, la participation de la société civile au NACSAP est marginale. Si elles sont correctement organisées, les OSC seraient en mesure d'apporter une contribution précieuse aux futurs rapports trimestriels du NACSAP, permettant ainsi la revérification des données générées au niveau interne par les MDA.

Références

Women's Dignity Project (WDP). "Poor Experiences of Health Services Survey (Korogwe, Mpwapwa and Tunduru districts)". Octobre 2003.

Research on Poverty Alleviation (REPOA). *Police and Service Satisfaction Survey (PSSS)*. 2003.

Tanzania Participatory Poverty Assessment (TzPPA), 2003.

Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). *Poverty and Human development Report 2002*. 2002.

National Anti-Corruption Strategy and Action Plans (NACSAP).